

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 10/05/2019      Dossier complet le : 28/05/2019      N° d'enregistrement : 2019-8285

#### 1. Intitulé du projet

Création d'un ensemble immobilier sur la commune de GRADIGNAN (33)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. Jean-Christophe PARINAUD

RCS / SIRET 

8	4	1	1	4	1	6	2	5	0	0	0	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

      Forme juridique SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .  Projet de création d'un ensemble immobilier sur une emprise de 10 056 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de création d'un ensemble immobilier sur une emprise de 10 056 m<sup>2</sup>.

Ce projet prévoit :

- construction de 25 logements individuels répartis sur 5 bâtiments (1 525 m<sup>2</sup>),
- aménagement de deux espaces de stationnement (1 050 m<sup>2</sup>),
- réalisation de cheminements piétons non perméables (440 m<sup>2</sup>),
- création d'espaces verts communs (4 291 m<sup>2</sup>),
- conservation d'espaces boisés (2 750 m<sup>2</sup>).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet a pour objectif de créer des logements pour les citoyens de la commune de GRADIGNAN.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet prévoit le défrichage de 7 306 m<sup>2</sup> de l'emprise de projet (73 %) dans un premier temps.

La phase travaux prévoit de bâtir les 5 bâtiments en même temps.

L'aménagement des espaces de stationnements, des cheminements et des espaces verts communs suivra la finalisation des bâtiments.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet une fois terminé, accueillera les habitants des logements.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas,
- Demande d'autorisation de défrichement,
- Dossier Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de création d'un ensemble immobilier.	10 056 m <sup>2</sup>
Ce projet prévoit :	
- construction de 25 logements individuels répartis sur 5 bâtiments,	1 525 m <sup>2</sup>
- aménagement de deux espaces de stationnement,	1 050 m <sup>2</sup>
- réalisation de cheminements piétons non perméables,	440 m <sup>2</sup>
- création d'espaces verts communs,	4 291 m <sup>2</sup>
- conservation d'espaces boisés.	2 750 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de Pichey  
33 170 GRADIGNAN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 46' 48" 7 Lat. 00° 37' 50" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage AEP "COQS ROUGES"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

YIP

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage prévu de 7 306 m <sup>2</sup> , soit 73 % de l'emprise de projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Défrichement prévu de 7 306 m <sup>2</sup> , soit 73 % de l'emprise de projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : trafic d'engins de chantier Phase d'exploitation : trafic de véhicules personnels des futurs habitants des logements
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase travaux : source de bruit significative Phase d'exploitation : source de bruit négligeable

YAP

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : odeur de gaz d'échappement des engins de chantier Phase d'exploitation : pas de nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : vibrations liées aux opérations de construction Phase d'exploitation : pas de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des logements individuels lors de la phase d'exploitation
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets de gaz et poussières ne phase travaux
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : déchets de construction Phase d'exploitation : déchets ménagers

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage d'une zone naturelle (chênaie) à un ensemble immobilier

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont les suivantes:

- Conservation d'espaces boisés (2 750 m<sup>2</sup>, soit 27 % de l'emprise de projet),
- Création d'espaces verts communs (4 291 m<sup>2</sup>, soit 43 % de l'emprise de projet),
- Gestion des eaux pluviales par rétention et rejet régulé ou infiltration dans le sol,
- Raccordement des eaux usées au tout à l'égout.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments du projet (énoncés précédemment), celui-ci ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

*MA*

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Merignac*

le,

*09/05/2019*

Signature

**FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT**  
**SAS au capital de 100 000 €**  
**Siège social : 1 Ter avenue Jacqueline Auriol**  
**33700 MERIGNAC**  
**RCS Bordeaux B 041 141 025**

*VIA*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

1

Extensio  
n

ter

Nom de la voie

Avenue Jacqueline AURIOL

Code postal

3 3 7 0 0

Localité

MERIGNAC

Pays

FRANCE

Tél

05 56 47 86 16

Fax

Courriel

p.ramisse

@flamenagement.com

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

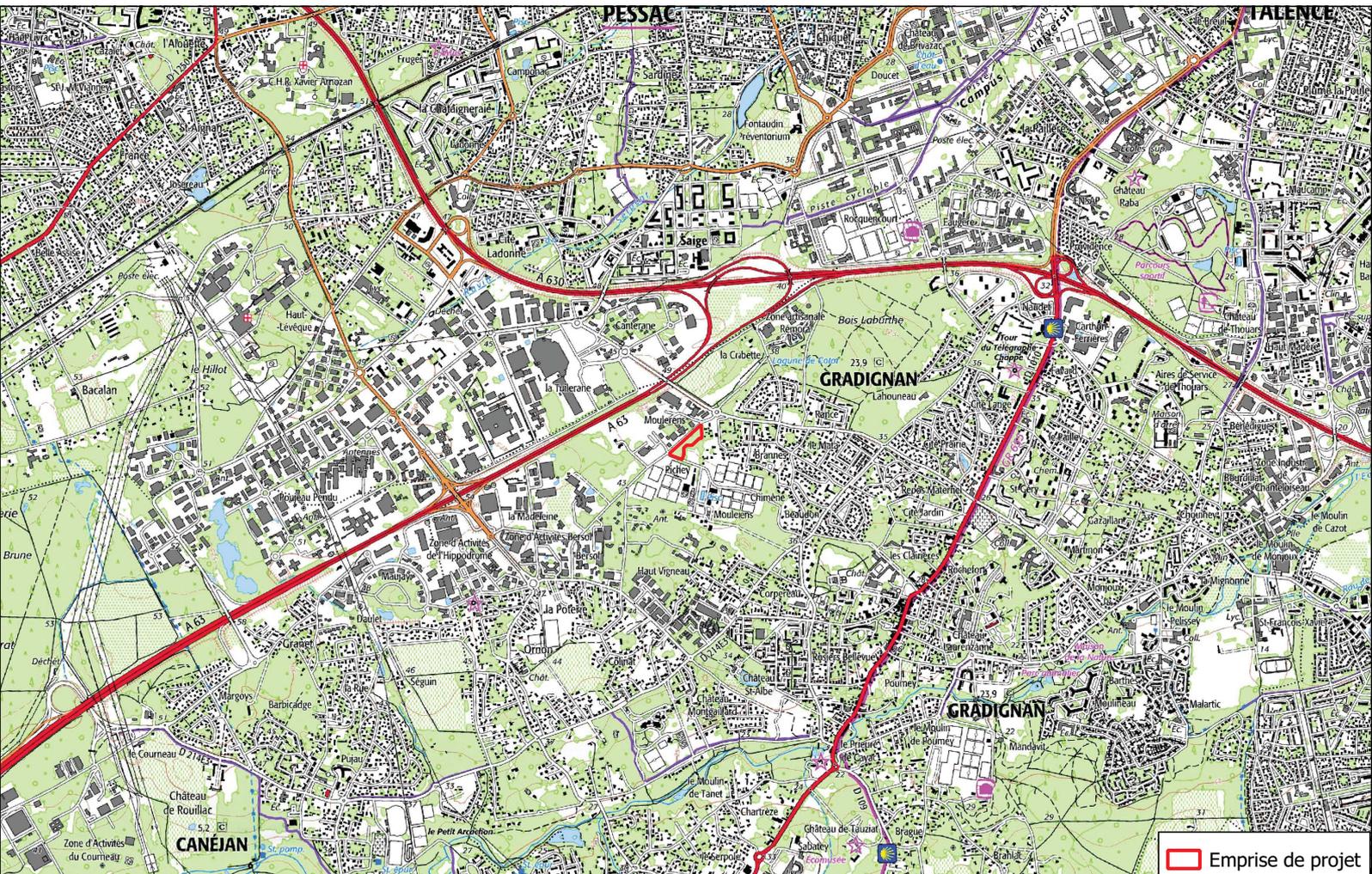
**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage



# PLAN DE SITUATION 1 / 25 000 GRADIGNAN (33)

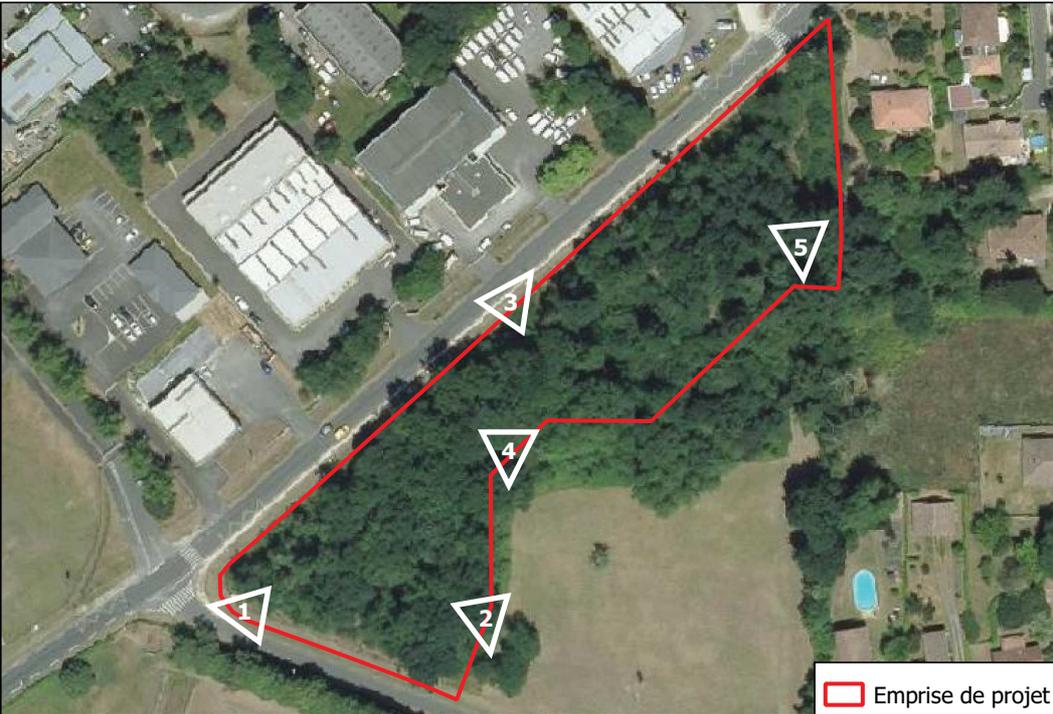
Géoportail, IGN



**PHOTOS DU SITE  
GRADIGNAN (33)**  
Géoportail, Orthophotos



ENDEO Environnement



**1** Point de prise de vue - 11/04/2019





	SECTEUR PRIVE	SECTEUR SOCIAL	TOTAL
NOMBRE DE LOGEMENTS	10	15	25
SURFACE DE PLANCHER	796.60 m <sup>2</sup>	1208.70 m <sup>2</sup>	2 005.20 m <sup>2</sup>
NOMBRE DE NIVEAU	R+1	R-1	
TYPOLOGIE DES LOGEMENTS			
TYPE - 2	2	2	4
TYPE - 3	1	5	6
TYPE - 4	5	6	11
TYPE - 4/5	1		1
TYPE - 5	1	2	3
TOTAL	10	15	25

	Surface du terrain	10 056 m <sup>2</sup>
	Emprise au sol de l'Alignement au profil de Bordeaux Métropole	2 750 m <sup>2</sup>
	Emprise au sol des constructions	1 525 m <sup>2</sup>
	Emprise au sol des zones de stationnement	1 050 m <sup>2</sup>
	Emprise au sol des cheminements non poreux	440 m <sup>2</sup>
	Emprise au sol des espaces en pleine terre	4 291 m <sup>2</sup>
	TOTAL	10 056 m <sup>2</sup>

Département de la GIRONDE - Commune de GRADIGNAN

Chemin du Solarium - Chemin de Pichey 33170 GRADIGNAN

CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS INDIVIDUELS

Maitre d'ouvrage FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT  
1 Avenue Jacqueline Auriol  
33700 MERIGNAC

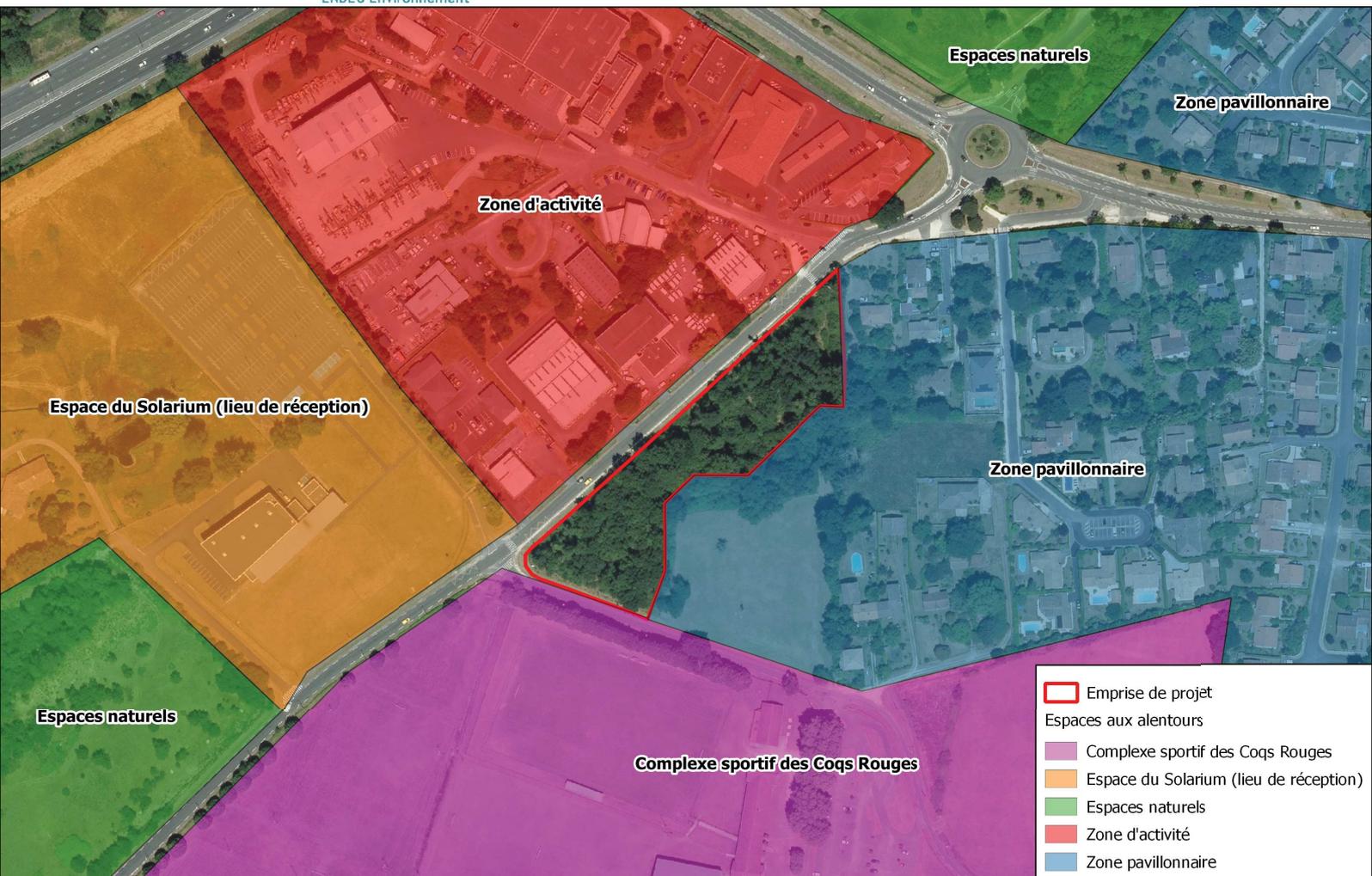
Architecte sari d'architecture Herrero  
46 rue de l'ancienne Marée 33240 Asques  
Tél - 06 03 51 33 24 Mail - dario.herrero.asques@orange.fr

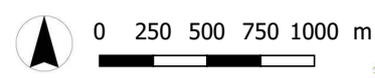
PLAN D'ENSEMBLE	Phase	PERMIS DE CONSTRUIRE
EMPRISES AU SOL		N° Plan pc - 003
	Date - MAI 2019	Echelle 1/750



# DESCRIPTION DES ALENTOURS DE LA ZONE DE PROJET GRADIGNAN (33)

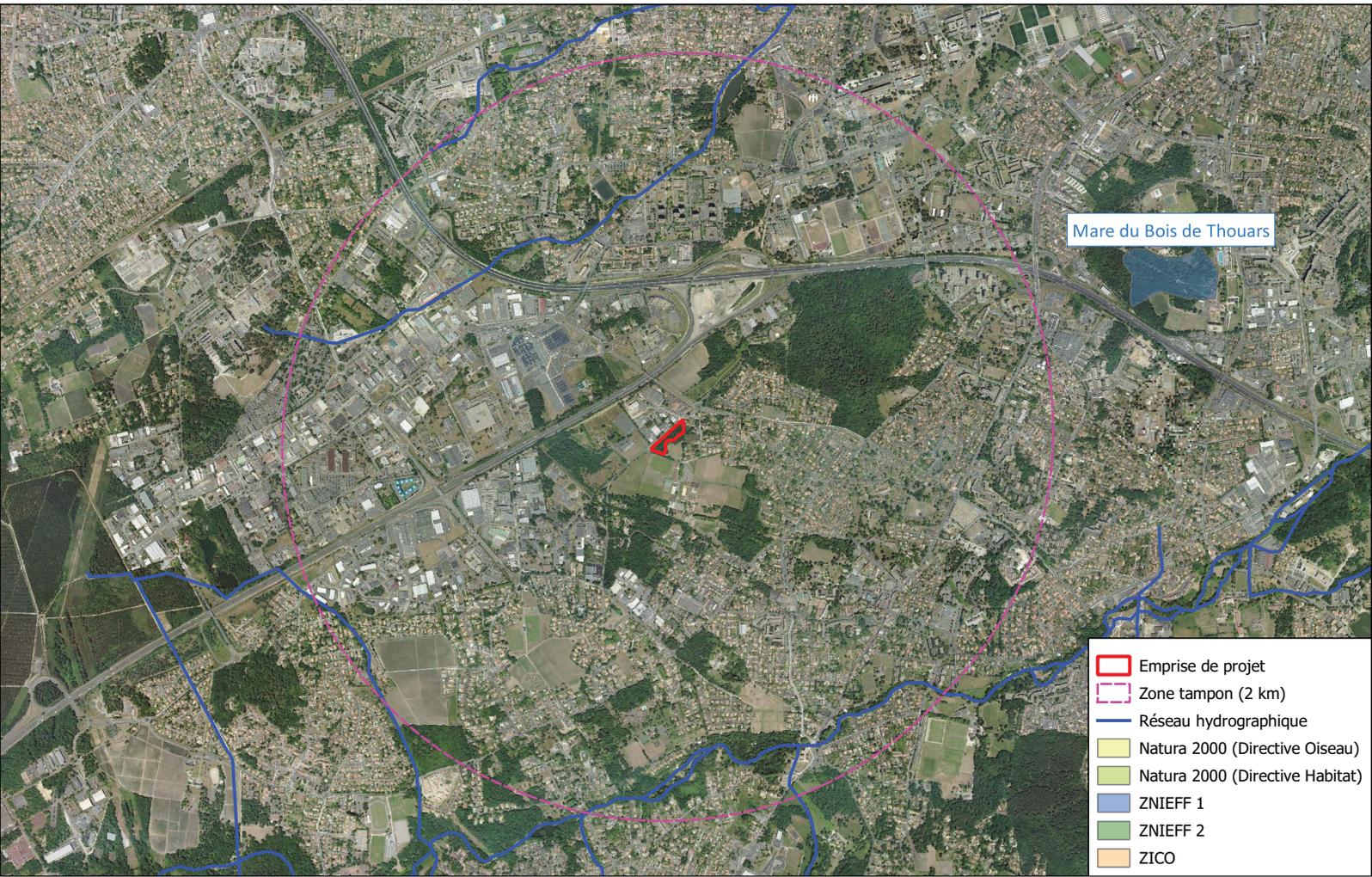
Géoportail, Orthophotos





# SITES D'INTERET ECOLOGIQUE GRADIGNAN (33)

DREAL Nouvelle Aquitaine, Géoportail, Orthophotos



-  Emprise de projet
-  Zone tampon (2 km)
-  Réseau hydrographique
-  Natura 2000 (Directive Oiseau)
-  Natura 2000 (Directive Habitat)
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  ZICO

FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT  
1 ter Avenue Jacqueline AURIOL  
33700 MERIGNAC

---

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT**  
**Notice d'Impact**

**PROJET DE CREATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER**  
**COQS ROUGES**  
**COMMUNE DE GRADIGNAN (33)**

---

**RAPPORT D-2019-226**  
**le 10/05/19**



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SITUATION ET PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
1.1	Situation géographique .....	4
1.2	Cadastre.....	5
1.3	Contexte urbain.....	5
1.4	Description du projet.....	6
<b>2</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>	<b>8</b>
2.1	Occupation du sol.....	8
2.2	Climatologie.....	8
2.3	Topographie .....	9
2.4	Cadre Hydrologique.....	10
2.5	Contexte géologique .....	12
2.6	Contexte hydrogéologique.....	13
2.6.1	Masse d'eau souterraine au droit de la zone d'étude .....	13
2.6.2	Sensibilité à l'aléa : « inondation par remontée de nappe » .....	13
2.6.3	Ouvrages d'eau déclarés dans un rayon de 100 m autour de l'emprise.....	14
<b>3</b>	<b>CADRE ET INVESTIGATIONS NATURALISTIQUES.....</b>	<b>16</b>
3.1	Cadre naturel – zonages écologiques.....	16
3.2	Investigations du milieu naturel.....	17
3.2.1	Méthodologie appliquée .....	17
3.2.2	Cartographie des habitats .....	17
3.3	Risques naturels .....	21
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES INCIDENCES.....</b>	<b>22</b>
4.1	Effets sur le milieu physique .....	22
4.1.1	Impacts sur le climat local .....	22
4.1.2	Impacts sur le sol.....	22
4.1.3	Impacts sur l'eau .....	22
4.2	Effets sur le milieu naturel .....	23
4.2.1	Impact sur les zonages écologiques .....	23
4.2.2	Impact sur les habitats naturels .....	23
4.2.3	Altération du cadre paysager .....	23
<b>5</b>	<b>MESURES DE REDUCTION DES INCIDENCES .....</b>	<b>24</b>
5.1	Mesures en faveur du milieu physique .....	24
5.1.1	Lutte contre l'érosion .....	24
5.1.2	Mesures pour les eaux superficielles et souterraines.....	24
5.2	Mesures en faveur du milieu naturel.....	24
5.2.1	Implantation des infrastructures.....	24
5.2.2	Recul paysager et conservation d'espaces boisés.....	24
5.2.3	Création d'espaces verts communs.....	24
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>25</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Emplacement de la zone de projet (IGN) .....	4
Figure 2 : Extrait cadastral de l’emprise de projet (cadastre.gouv) .....	5
Figure 3 : Extrait de PLU au niveau de l’emprise de projet (Bordeaux Métropole) .....	6
Figure 4 : Esquisse du projet .....	7
Figure 5 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2018) .....	8
Figure 6 : Diagramme ombrothermique au niveau de Bordeaux-Mérignac (Chroniques 1971 – 2008)	9
Figure 7 : Plan topographique de l’emprise de projet (SANCHEZ Géomètre Expert Foncier) .....	10
Figure 8 : Réseau hydrographie au niveau de la zone de projet (BD Carthage, SIEAG) .....	11
Figure 9 : Photographie et caractéristiques géométriques du fossé .....	11
Figure 10 : Localisation et cheminement du fossé (Géoportail) .....	12
Figure 11 : Carte géologique centrée sur la zone de projet (BRGM) .....	13
Figure 12 : Extrait de la cartographie d’aléa inondation par remontée de nappe (BRGM) .....	14
Figure 13 : Vue du piézomètre Pz1 présent dans l’emprise de projet (ENDEO Environnement) .....	14
Figure 14 : Localisation du piézomètre sur l’emprise de projet (Géoportail) .....	15
Figure 15 : Coupe technique du piézomètre Pz1 présent sur l’emprise de projet (ENDEO Environnement).....	15
Figure 16 : Zonages écologiques aux alentours de la zone en projet (DREAL Nouvelle Aquitaine).....	16
Figure 17 : Cartographie des habitats au niveau de la zone de projet.....	18
Figure 18 : Photographie de la chênaie à arum .....	18
Figure 19 : Photographie de la zone remblayée.....	20
Figure 20 : Risque d’inflammabilité du sous-bois en Gironde (ONF) .....	21
Figure 21 : Visualisation des aménagements prévus par le projet (SARL d’Architecture HERRERO) ..	25
*****	
Tableau 1 : Inventaire des sites d’inventaires et sites protégés aux alentours de la zone de projet ..	16
Tableau 2 : Tableau d'abondance/dominance (méthode de Braun-Blanquet).....	17
Tableau 3 : Habitats identifiés dans l’emprise .....	17
Tableau 4 : Habitat n°1 – CB 41.231.....	19
Tableau 5 : Habitat n°2 – CB 87.1.....	20

## INTRODUCTION

Conformément au devis D-2019-226, validé par la société FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT, la société ENDEO Environnement a réalisé des investigations préalables pour une demande d'autorisation de défrichement au niveau de l'emprise désignée sur la commune de GRADIGNAN (33).

Le projet nécessitant le défrichement d'espaces boisés s'étend sur une superficie de 10 056 m<sup>2</sup>, soit 1,0056 ha. Il est donc soumis à une procédure d'autorisation de défrichement en application des articles L341.1 et suivant le Code Forestier.

Ce défrichement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'un ensemble immobilier sur la commune de GRADIGNAN à proximité du complexe sportif « COQS ROUGES ».

Ce document indique de manière synthétique les conséquences du défrichement sur l'environnement et les conditions dans lesquelles le projet répond aux préoccupations de l'Environnement et en particulier ses mesures compensatoires.

## 1 SITUATION ET PRESENTATION DU PROJET

### 1.1 Situation géographique

L'étude confiée à ENDEO Environnement s'inscrit dans le cadre d'un défrichement préalable à un projet de création d'un ensemble immobilier au Nord-Ouest du bourg de la commune de GRADIGNAN au niveau du complexe sportif « COQS ROUGES ».

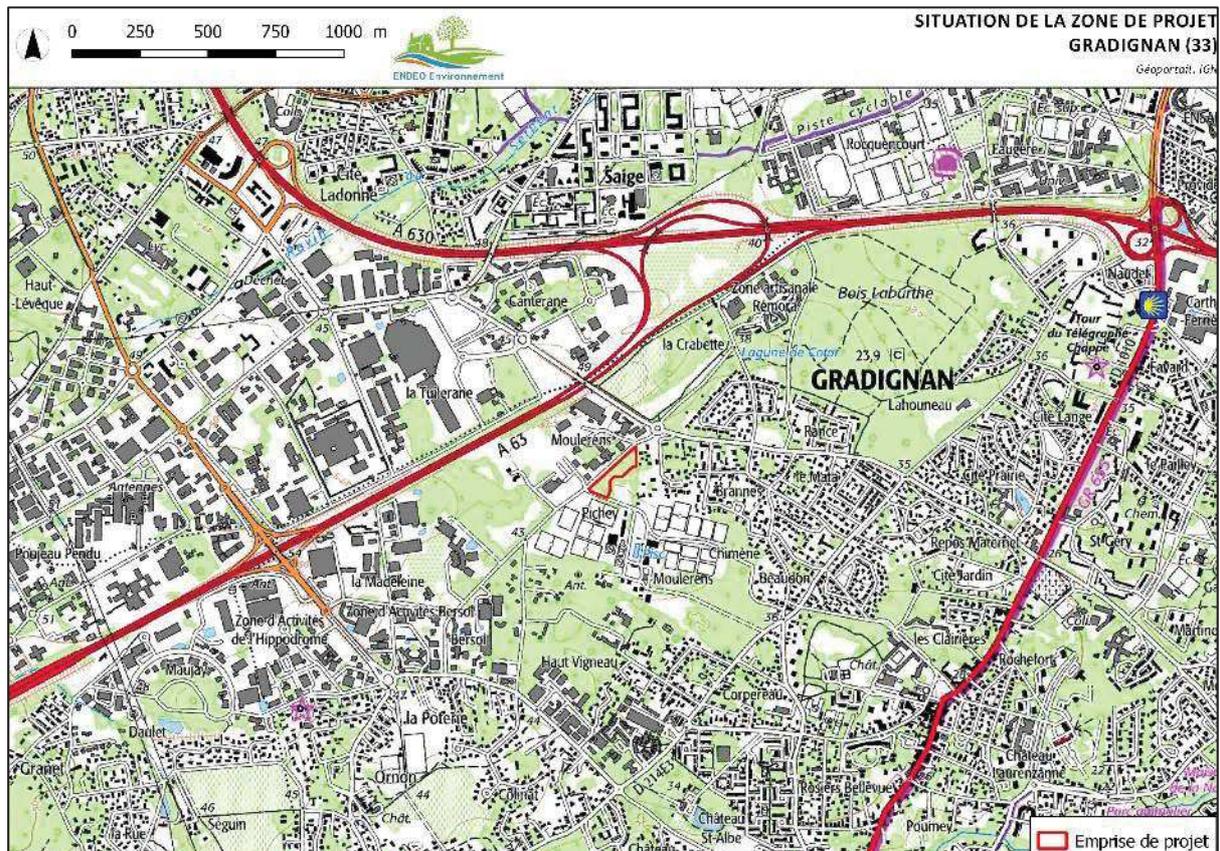


Figure 1 : Emplacement de la zone de projet (IGN)

## 1.2 Cadastre

L'emprise de projet correspond à la parcelle cadastrale CR n°63. Cette parcelle couvre une superficie de 10 056 m<sup>2</sup> après arpentage du cabinet de géomètre SANCHEZ.

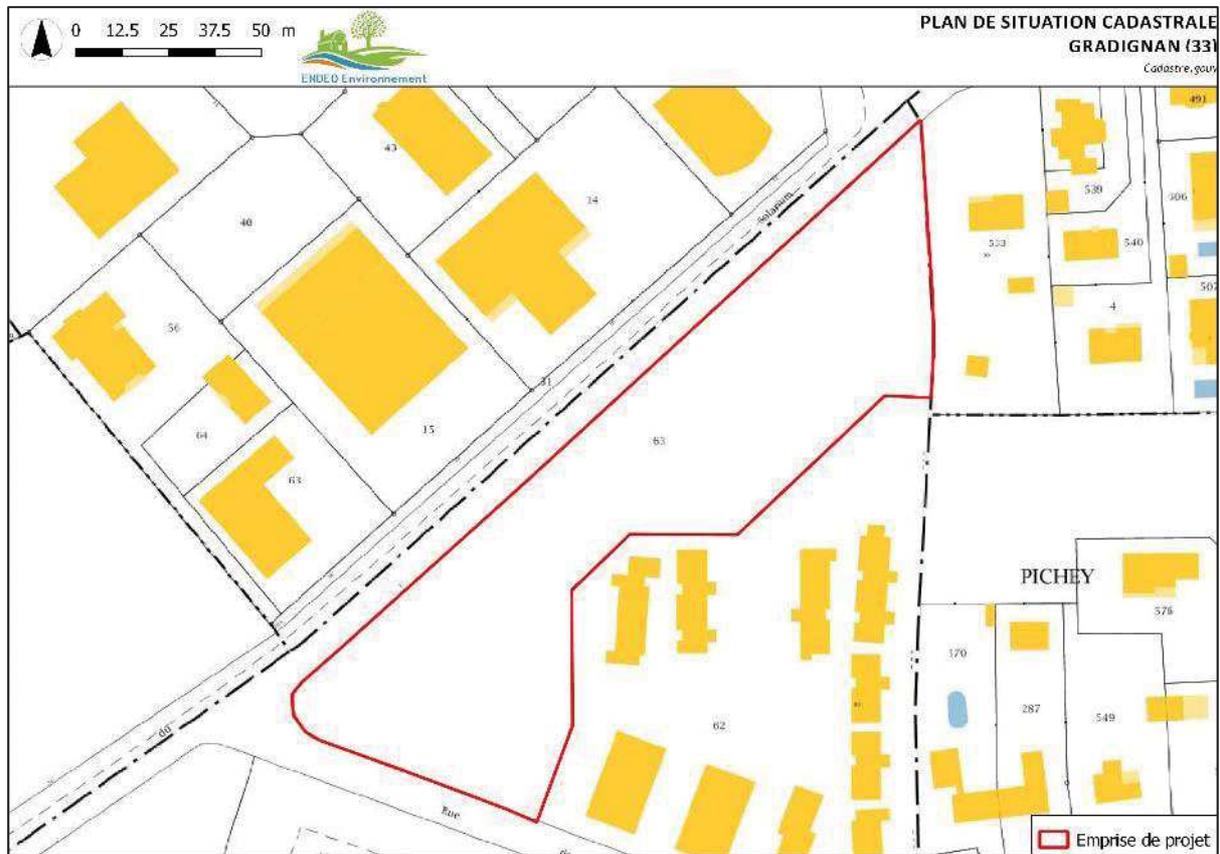


Figure 2 : Extrait cadastral de l'emprise de projet (cadastre.gouv)

## 1.3 Contexte urbain

Suivant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole révisé le 16 décembre 2016 la zone d'emprise du projet est située dans le zonage UM 3. Il s'agit du zonage correspondant au « Tissus à dominante de maisons individuelles récentes » sur la commune de GRADIGNAN.

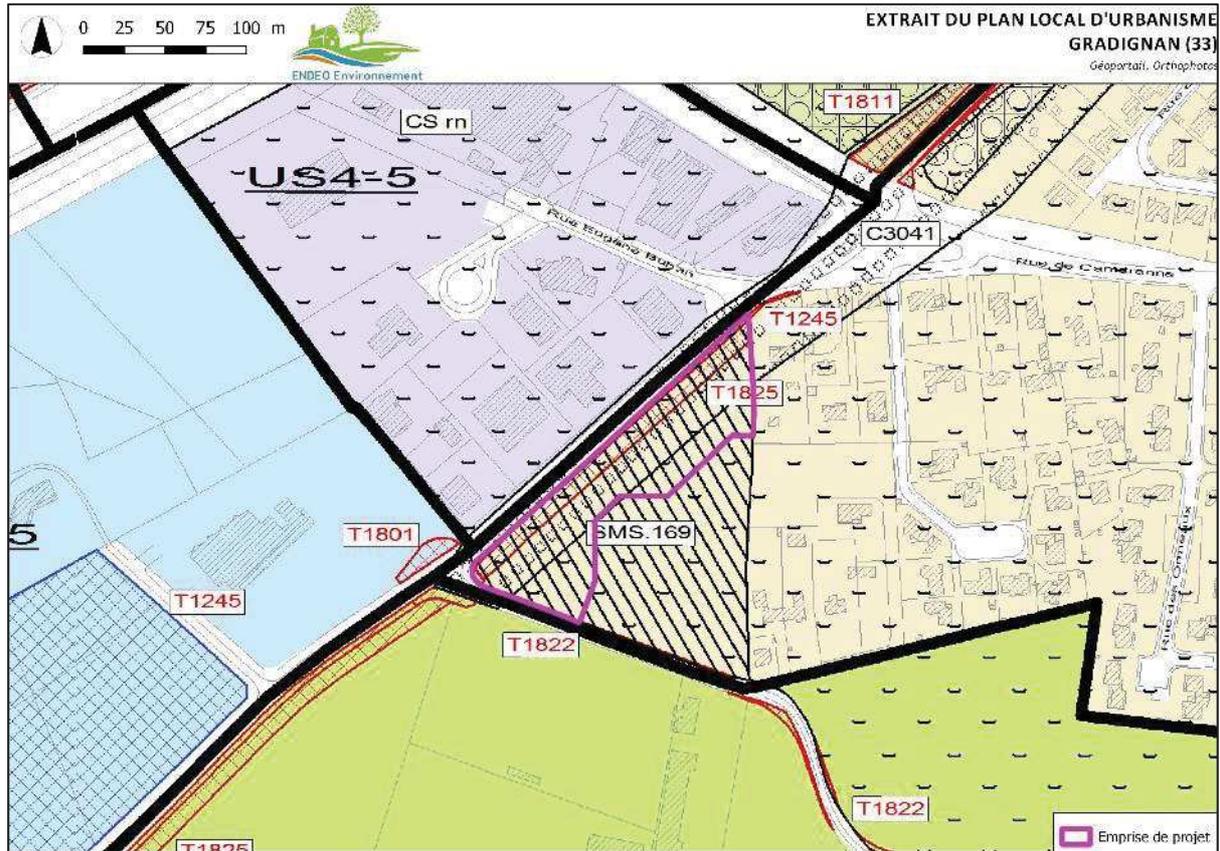


Figure 3 : Extrait de PLU au niveau de l'emprise de projet (Bordeaux Métropole)

#### 1.4 Description du projet

L'emprise de projet couvre une superficie de 10 056 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrale référencée CR n°63. Le projet décrit avec l'illustration suivante comprendra notamment :

- La construction de 5 bâtiments,
- La création de deux aires de stationnement,
- La création de cheminements internes,
- La conservation d'espaces boisés,
- L'aménagement d'espaces verts.

**Le défrichement envisagé pour cette opération est évalué à 7 306 m<sup>2</sup>, soit 0,7306 ha. Ceci représente 73 % de l'emprise foncière.**

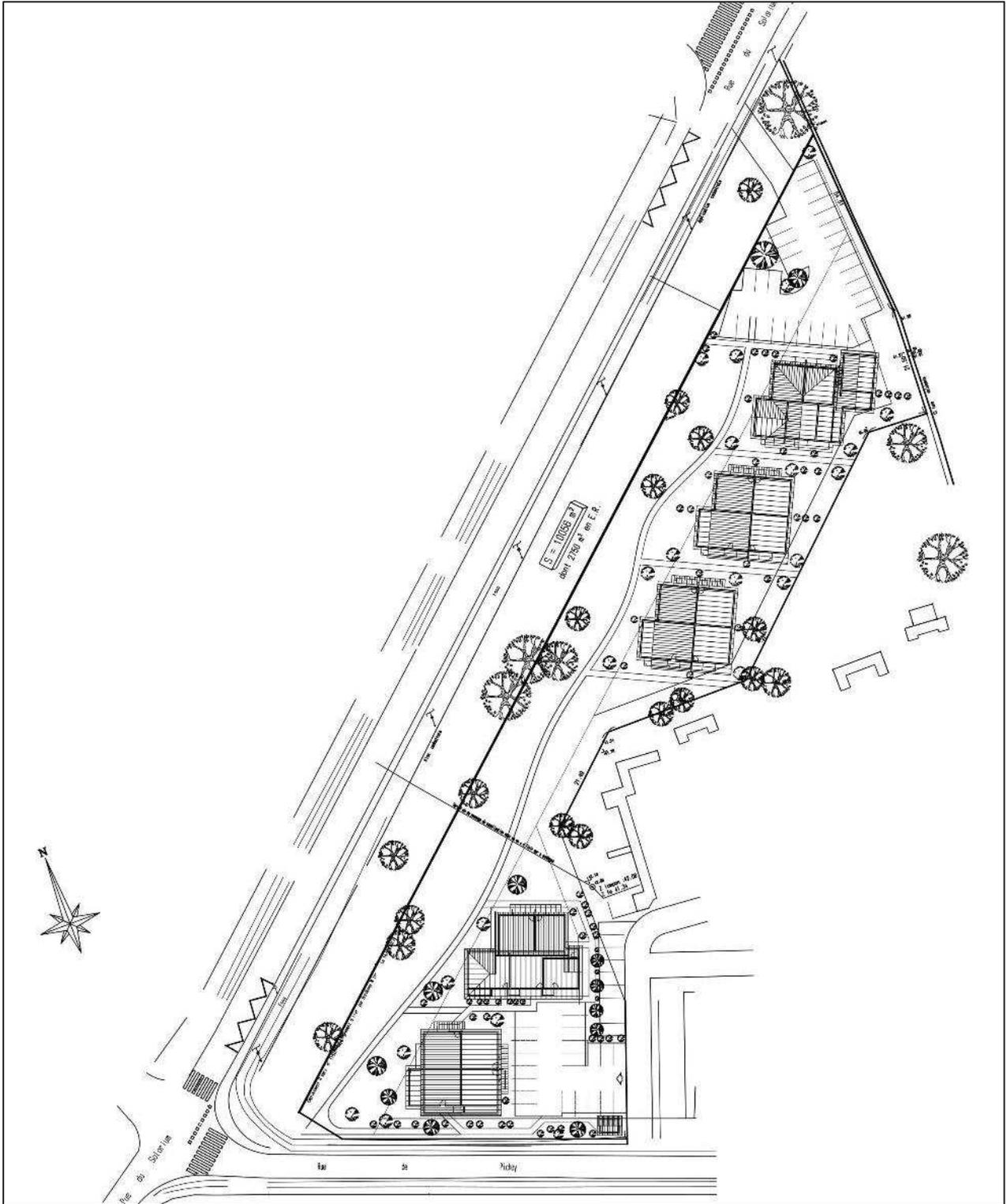


Figure 4 : Esquisse du projet

## 2 CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

### 2.1 Occupation du sol

L'étude préalable de la cartographie d'occupation des sols « Corine Land Cover » de 2018 centré sur la zone d'emprise, indique une occupation des sols du site avec :

- Tissu urbain discontinu code « 112 »,
- Équipements sportifs et de loisirs code « 141 ».

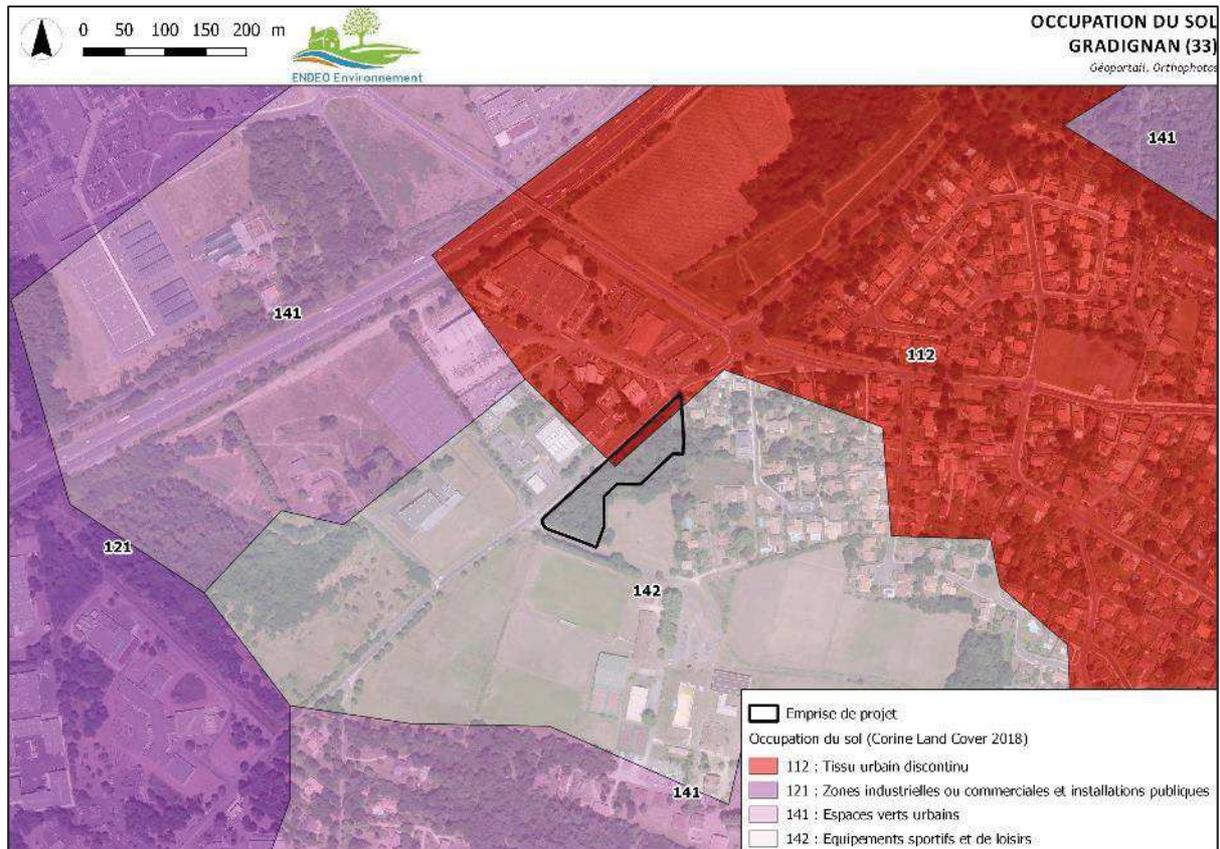


Figure 5 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2018)

### 2.2 Climatologie

Le climat de la Gironde est de type océanique avec des hivers doux et des températures estivales marquées. Les pluies rarement violentes sont plus importantes en automne et en hiver. Suivant la situation géographique de la zone de projet, les données météorologiques employées pour l'étude des ruissellements proviennent de la station de Bordeaux-Mérignac.

La figure suivante présente les caractéristiques météorologiques au niveau de la station de Bordeaux-Mérignac de 1971 à 2008).

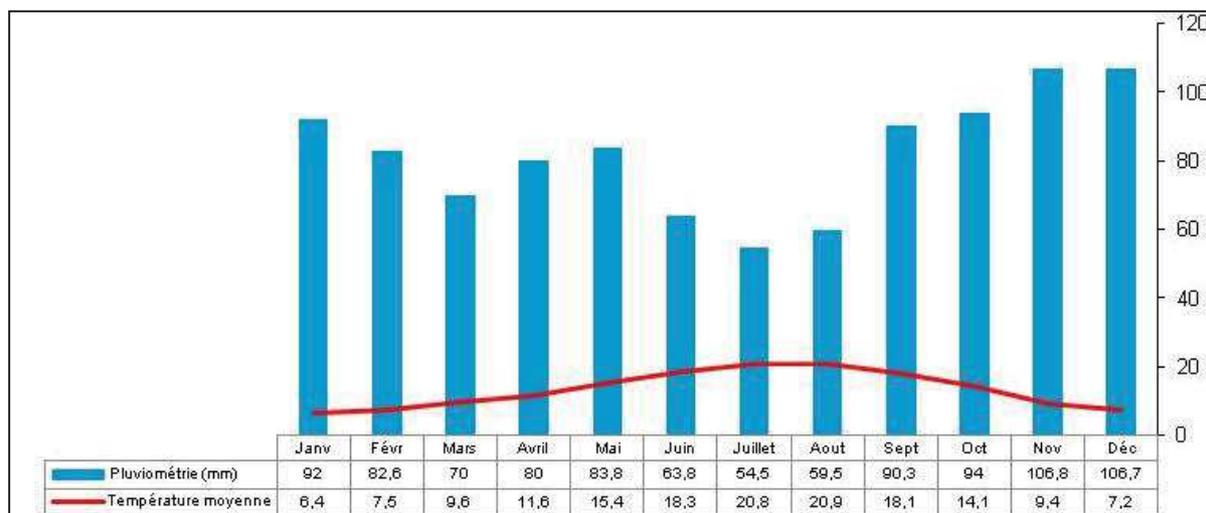


Figure 6 : Diagramme ombrothermique au niveau de Bordeaux-Mérignac (Chroniques 1971 – 2008)

### 2.3 Topographie

D'après le relevé de géomètre, l'altitude du terrain au niveau de la zone d'emprise varie entre 41,05 et 45,60 m NGF. Ce relevé met en évidence la présence d'un talus (arrasé le jour de nos investigations le 11/04/2019) au Nord-Est et d'une dépression localisée au centre de l'emprise de projet. La pente moyenne du sol vers le sud-est est estimée à environ 0,5 %.

Le plan topographique suivant fait l'état des lieux de l'emprise de projet.

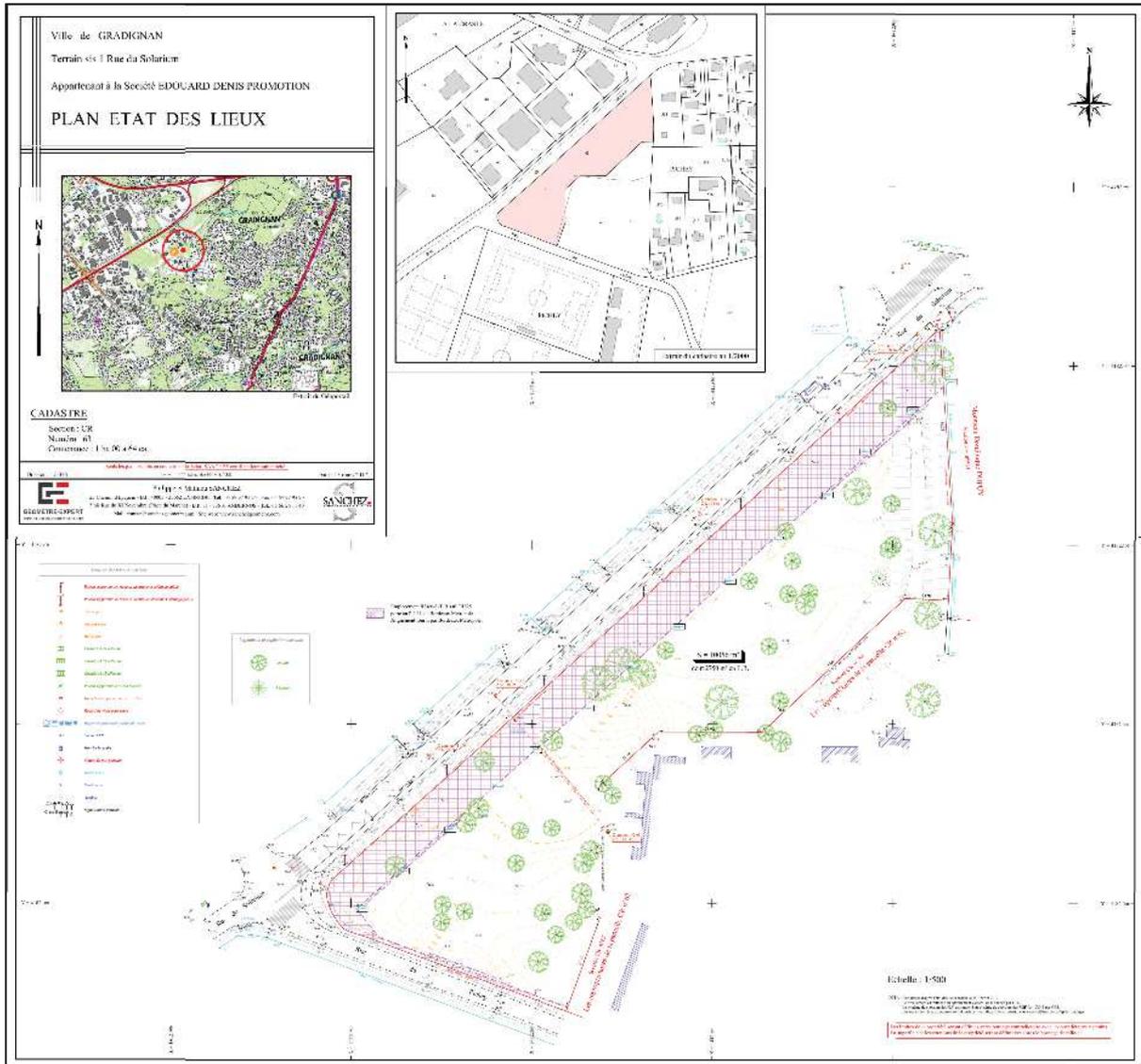


Figure 7 : Plan topographique de l'emprise de projet (SANCHEZ Géomètre Expert Foncier)

## 2.4 Cadre Hydrologique

Suivant la base de données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Base de Données Altimétriques, les eaux de ruissellement au niveau de la zone de projet s'écoulent préférentiellement en direction du Sud-Est.

Le ruisseau « estey sainte-croix » codifié O9710570 par le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne (SIEAG) constitue l'exutoire des eaux de ruissellement de la zone de projet. Ce cours d'eau est situé à environ 1,7 km au Sud-Est de la zone projet. Long de 21 km, il s'écoule du Sud-Ouest vers le Nord-Est et se jette dans le ruisseau d'Ars codifié O9710500.

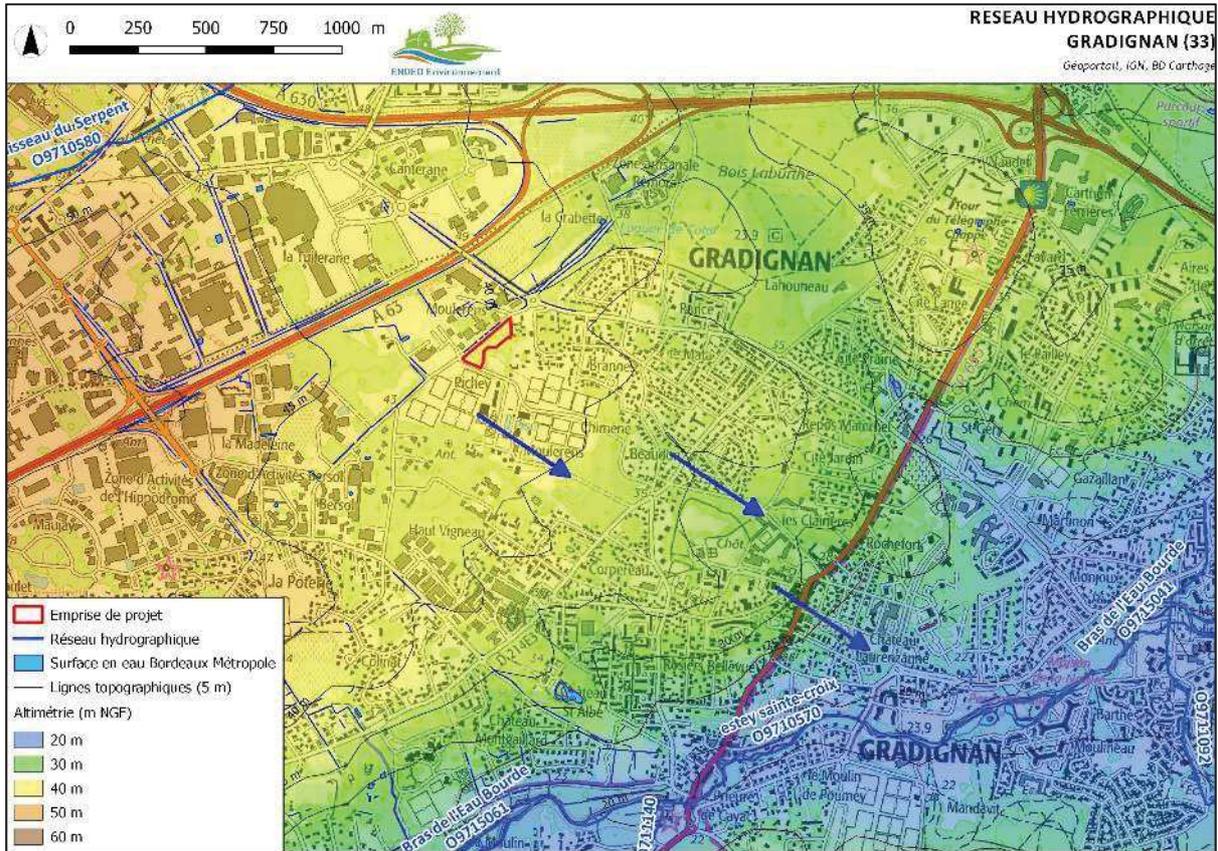


Figure 8 : Réseau hydrographie au niveau de la zone de projet (BD Carthage, SIEAG)

Un fossé a été identifié en bordure Nord, Est et Sud de l’emprise de projet.

Une buse de diamètre 300 mm a été relevée. Il s’agit d’une évacuation d’eaux pluviales qui semble traverser l’emprise de projet. Les caractéristiques et localisation de ces éléments sont présentées sur les figures suivantes.

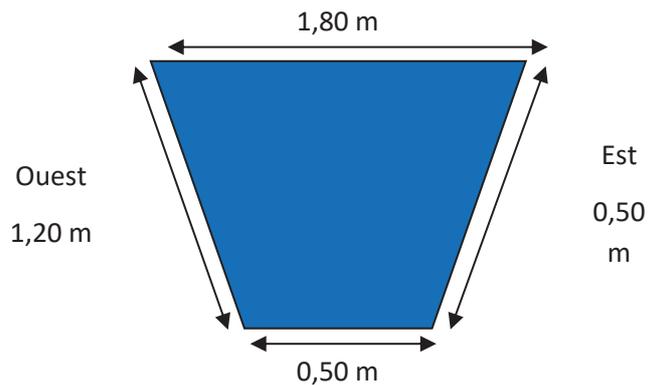


Figure 9 : Photographie et caractéristiques géométriques du fossé

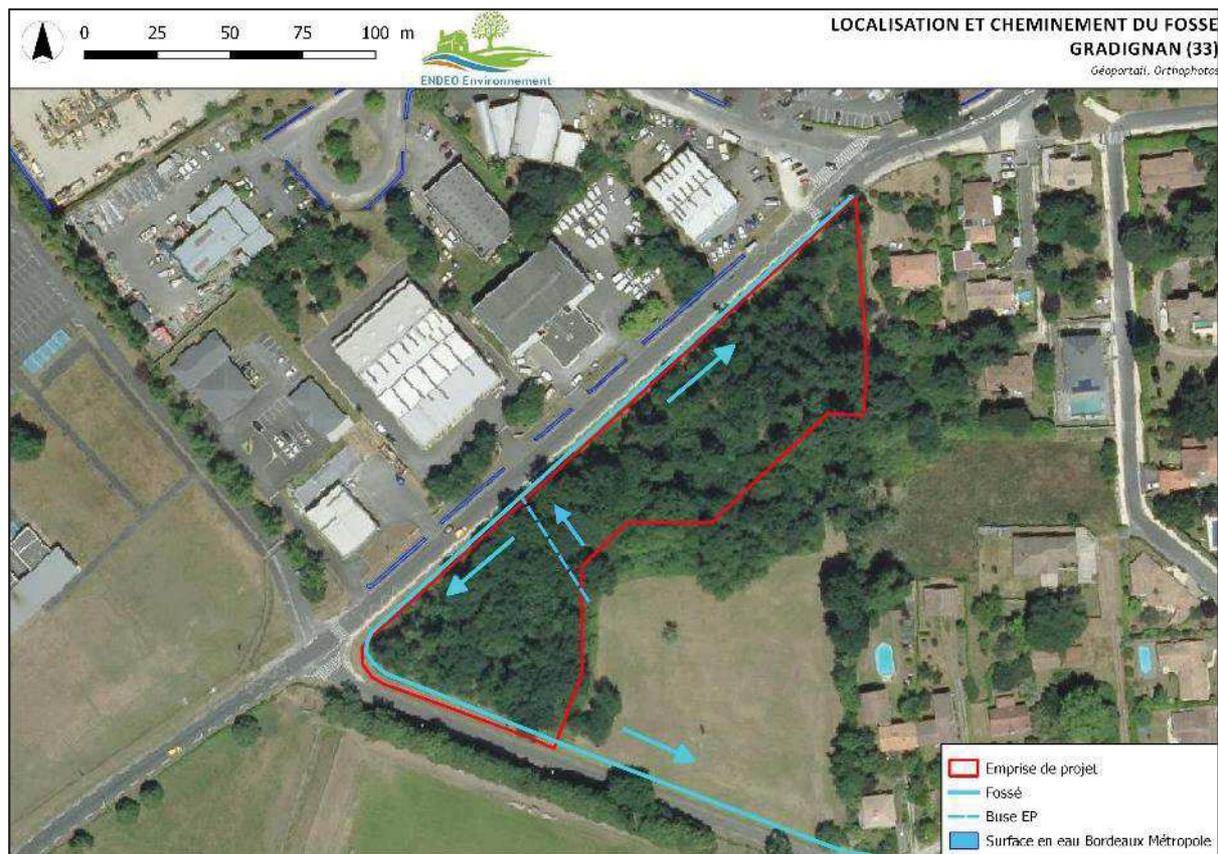


Figure 10 : Localisation et cheminement du fossé (Géoportail)

## 2.5 Contexte géologique

D'après la carte géologique des affleurements au 1/50 000e établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, la zone de projet est située au niveau des unités géologiques codifiées CFD(1). Il s'agit de formations de versant composée de sables argileux à graviers épars colluvionnés.

La figure suivante précise l'emplacement de l'emprise de projet sur fond de carte géologique.



Figure 11 : Carte géologique centrée sur la zone de projet (BRGM)

## 2.6 Contexte hydrogéologique

### 2.6.1 Masse d'eau souterraine au droit de la zone d'étude

Suivant la Base de Données des Limites de Systèmes Aquifères (BD LISA), l'entité hydrogéologique la plus proche du sol au droit de la zone du projet correspond à la nappe des « Faluns, grès et calcaires de l'Aquitainien-Burdigalien de l'ouest du Bassin aquitain » codifiée 320AA01. Cet aquifère à nappe captive est contenu dans des formations sédimentaires.

Cet aquifère est surmonté au niveau de la zone de projet par une unité semi perméable sédimentaire à nappe libre « Hautes terrasses (sables, graviers et galets) quaternaires du bassin Adour Garonne » codifiée 306AA02.

### 2.6.2 Sensibilité à l'aléa : « inondation par remontée de nappe »

Le BRGM a établi une cartographie informative des secteurs pour lesquels l'éventualité d'une émergence de la nappe libre est considérée comme très forte. La proximité de la nappe avec la surface du sol va limiter la capacité d'infiltration des sols et justifier par exemple, la mise en œuvre de solutions géotechniques pour des ouvrages enterrés (lestages, ancrages, puits de décompression, etc.).

L'extrait cartographique suivant indique que l'emprise de projet est située dans le zonage ne présentant « Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave ».

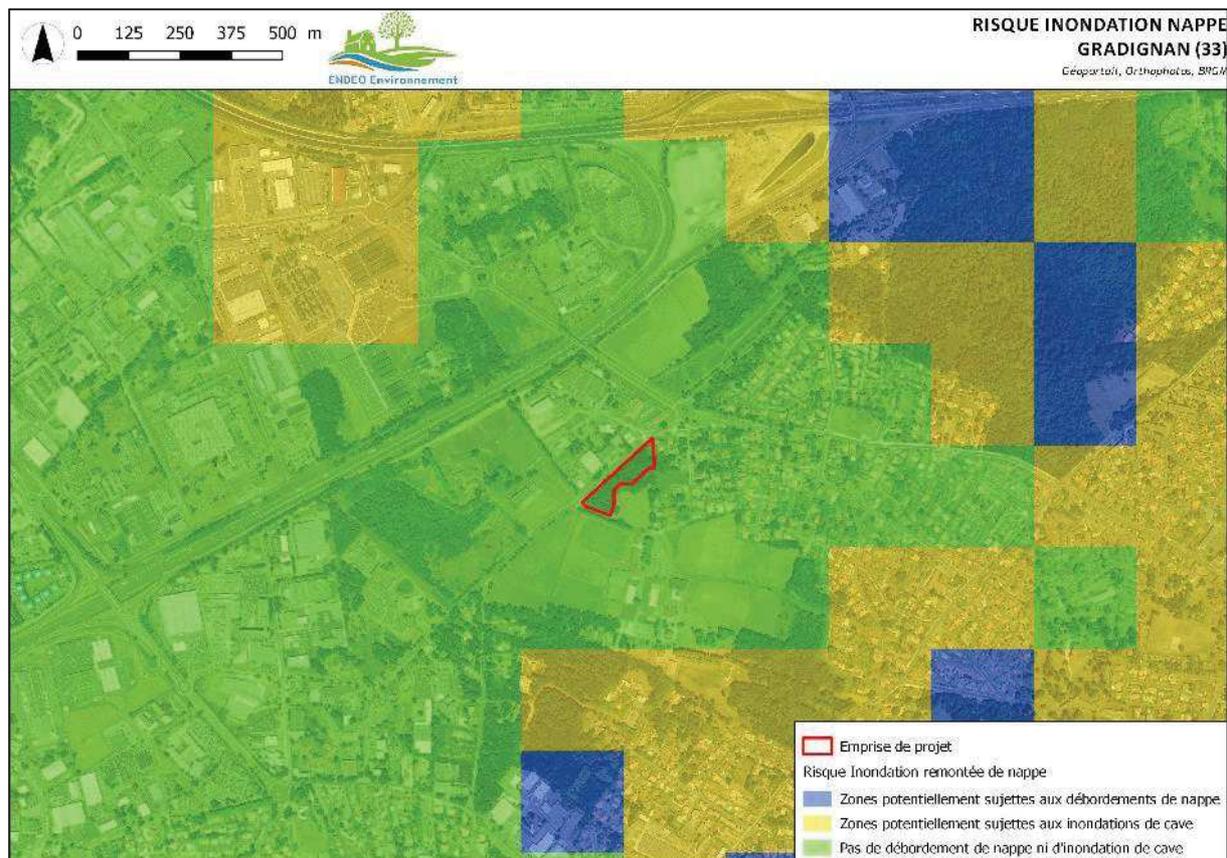


Figure 12 : Extrait de la cartographie d'aléa inondation par remontée de nappe (BRGM)

### 2.6.3 Ouvrages d'eau déclarés dans un rayon de 100 m autour de l'emprise

L'inventaire dans la Banque de données des ouvrages du Sous-Sol ne fait pas mention d'équipements déclarés (puits/forages) dans un rayon de moins de 100 mètres par rapport à la zone de projet.

Un piézomètre (Pz1) a été installé par la société A2ES sous la supervision d'ENDEO Environnement pour préciser le niveau de la nappe au droit de la zone de projet.



Figure 13 : Vue du piézomètre Pz1 présent dans l'emprise de projet (ENDEO Environnement)

La figure suivante précise l'emplacement du piézomètre dans l'emprise.



Figure 14 : Localisation du piézomètre sur l'emprise de projet (Géoportail)

La figure suivante constitue la coupe technique du piézomètre Pz1.

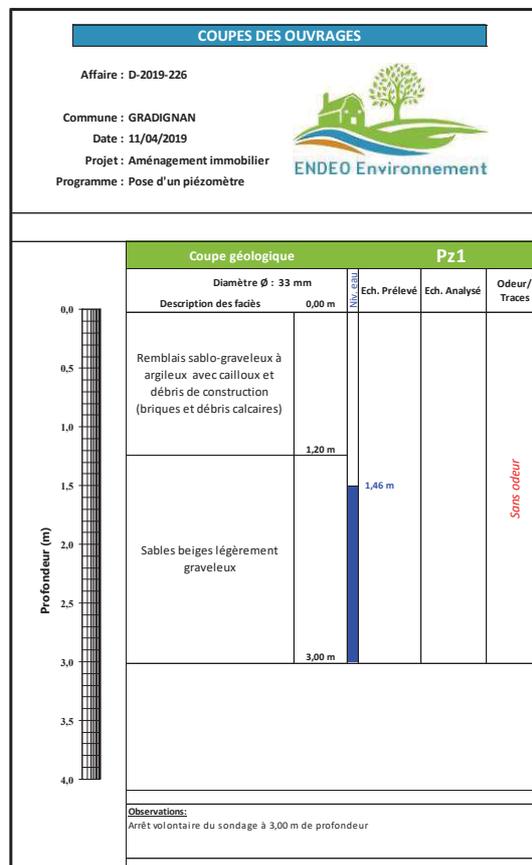


Figure 15 : Coupe technique du piézomètre Pz1 présent sur l'emprise de projet (ENDEO Environnement)

### 3 CADRE ET INVESTIGATIONS NATURALISTIQUES

#### 3.1 Cadre naturel – zonages écologiques

L'étude du milieu naturel, dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement, a pour objectif de déterminer les potentielles incidences du projet sur le milieu naturel dans l'emprise projet et aux abords directs.

Pour une prise en compte correcte des réalités de terrain, le projet a été situé dans son contexte écologique local et ses environs proches.

Ainsi, les sites d'inventaires (ZNIEFF) et périmètres réglementaires (Natura 2000) dénombrés aux alentours de la zone d'emprise sont listés ci-dessous :

Tableau 1 : Inventaire des sites d'inventaires et sites protégés aux alentours de la zone de projet

Identifiant	Désignation	Superficie (ha)	Distance à la zone d'emprise (km)
<b>ZNIEFF 1</b>			
720014190	Mare du Bois de Thouars	11,40	2,50 au Nord-Est du projet

La figure suivante précise la situation du projet par rapport aux différents périmètres de portée écologique.

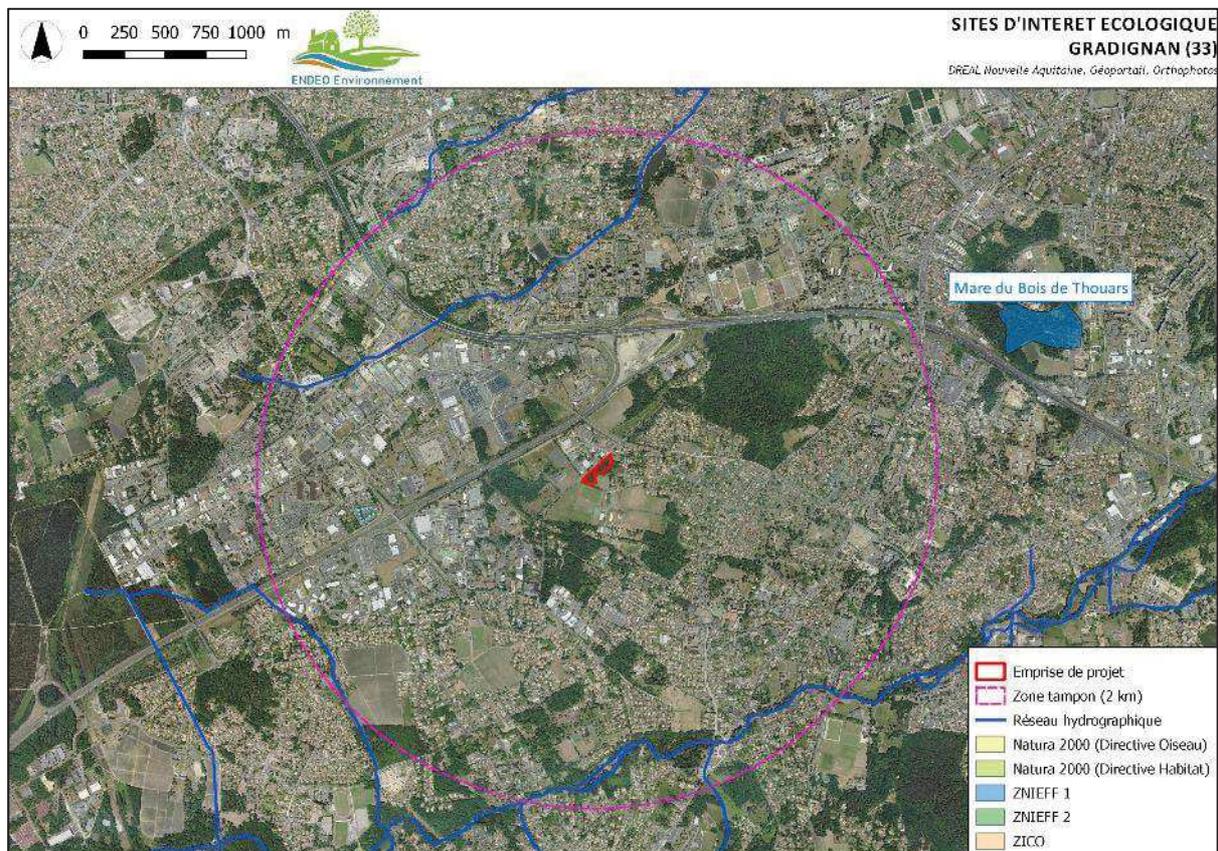


Figure 16 : Zonages écologiques aux alentours de la zone en projet (DREAL Nouvelle Aquitaine)

Compte tenu de l'éloignement géographique (> 2 km) de ce site avec la zone d'emprise et de l'absence de connexions hydrauliques directes. Les incidences potentielles sur ce territoire remarquable peuvent être considérées comme très faibles à nulles.

## 3.2 Investigations du milieu naturel

### 3.2.1 Méthodologie appliquée

Le 11 avril 2019, le personnel d'ENDEO Environnement s'est rendu sur le terrain du projet pour réaliser un relevé floristique. Le relevé floristique non exhaustif a permis d'identifier les habitats présents sur le site d'étude.

La répartition des espèces a été définie selon la méthode de Braun-Blanquet (tableau d'abondance/dominance ci-après).

Tableau 2 : Tableau d'abondance/dominance (méthode de Braun-Blanquet)

Coefficient	Taux de recouvrement
r	Espèce très rare et recouvrement très faible
+	Espèce rare et recouvrement inférieur à 1%
1	Recouvrement entre 1 - 5 % de la surface d'emprise
2	Recouvrement entre 5 -25% de la surface d'emprise
3	Recouvrement entre 25 - 50 % de la surface d'emprise
4	Recouvrement entre 50 - 75% de la surface d'emprise
5	Recouvrement supérieur à > 75% de la surface d'emprise

### 3.2.2 Cartographie des habitats

La visite de site a mis en évidence plusieurs habitats dans les limites de l'emprise du projet dont les caractéristiques générales sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Habitats identifiés dans l'emprise

Habitat dans l'emprise	Code Corine Biotope	Surfaces estimées (m <sup>2</sup> )	Pourcentage d'occupation de l'emprise de projet
Chênaie à Arum	41.231	8 332	82,9 %
Zone remblayée	87.1	1 724	17,1 %

La figure suivante précise la localisation de ces habitats établis suivant les prospections mises en œuvre.

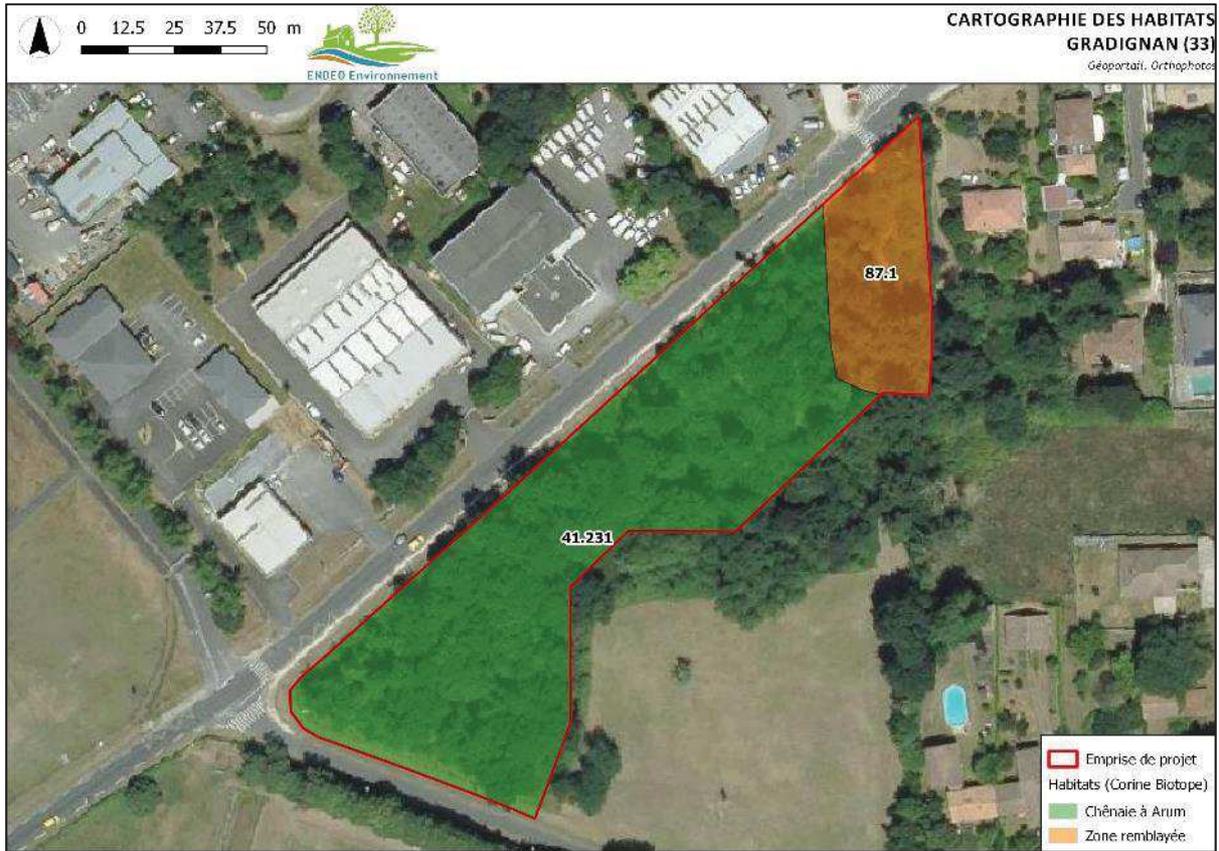


Figure 17 : Cartographie des habitats au niveau de la zone de projet

**a. Chênaie à Arum (C.B. 41.231)**

Il s'agit de l'habitat majoritaire dans l'emprise de projet. Il est représenté par des chênes pédonculés avec des arums en strate herbacée.



Figure 18 : Photographie de la chênaie à arum

Tableau 4 : Habitat n°1 – CB 41.231

Nom commun	Nom scientifique	Coefficient
<b>Strate arborée</b>		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	4
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	1
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	1
<b>Strate arbustive</b>		
Frêne	<i>Fraxinus</i>	3
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2
Noisetier	<i>Corylus</i>	2
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	2
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	1
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	1
Laurier	<i>Laurus nobilis</i>	+
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
<b>Strate herbacée</b>		
Lierre	<i>Hedera helix</i>	2
Pousse de chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2
Ray grass	<i>Ray grass</i>	2
Fragon	<i>Ruscus</i>	1
Aubépine	<i>Crataegus</i>	1
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	1
Millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	1
Graminée sp	<i>Poaceae</i>	1
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	1
Arum	<i>Arum maculatum</i>	1
Ortie	<i>Urtica</i>	1
Laurier	<i>Laurus nobilis</i>	+
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	+
Pissenlit sp	<i>Taraxacum officinale</i>	+
Patience sauvage	<i>Rumex obtusifolius</i>	+
Paquerette	<i>Bellis perennis</i>	+
Carex sp	<i>Carex</i>	+
Jonc sp	<i>Juncus</i>	+

En bleu : espèce végétale reconnue comme espèce de zone humide

### b. Zone remblayée (C.B. 87.1)

Cet habitat occupe la partie Nord-Est de l'emprise de projet correspondant à une zone remblayée avec de la terre remaniée, très peu de végétaux et quelques chênes pédonculés isolés.



Figure 19 : Photographie de la zone remblayée

Tableau 5 : Habitat n°2 – CB 87.1

Nom commun	Nom scientifique	Coefficient
<b>Non végétal</b>		
Terre + débris de construction	<i>Vitis vinifera</i>	5
<b>Strate arborée</b>		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
<b>Strate herbacée</b>		
Lierre	<i>Hedera helix</i>	1
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	1

L'inventaire et la cartographie des habitats sur l'emprise de projet n'ont pas révélé la présence d'espèces végétales sensibles classées au code de l'environnement ni de zones humides d'après le critère « végétation ».

### 3.3 Risques naturels

La partie boisée de l'emprise de projet ne fait pas partie de forêts remarquables ou classées par l'ONF (Office National des Forêts).

La commune de GRADIGNAN présente un risque d'inflammabilité du sous-bois « très faible » d'après l'atlas de feu de forêt de Gironde. Cependant les communes frontalières au Sud de Gradignan présentent un risque très élevé d'inflammabilité.

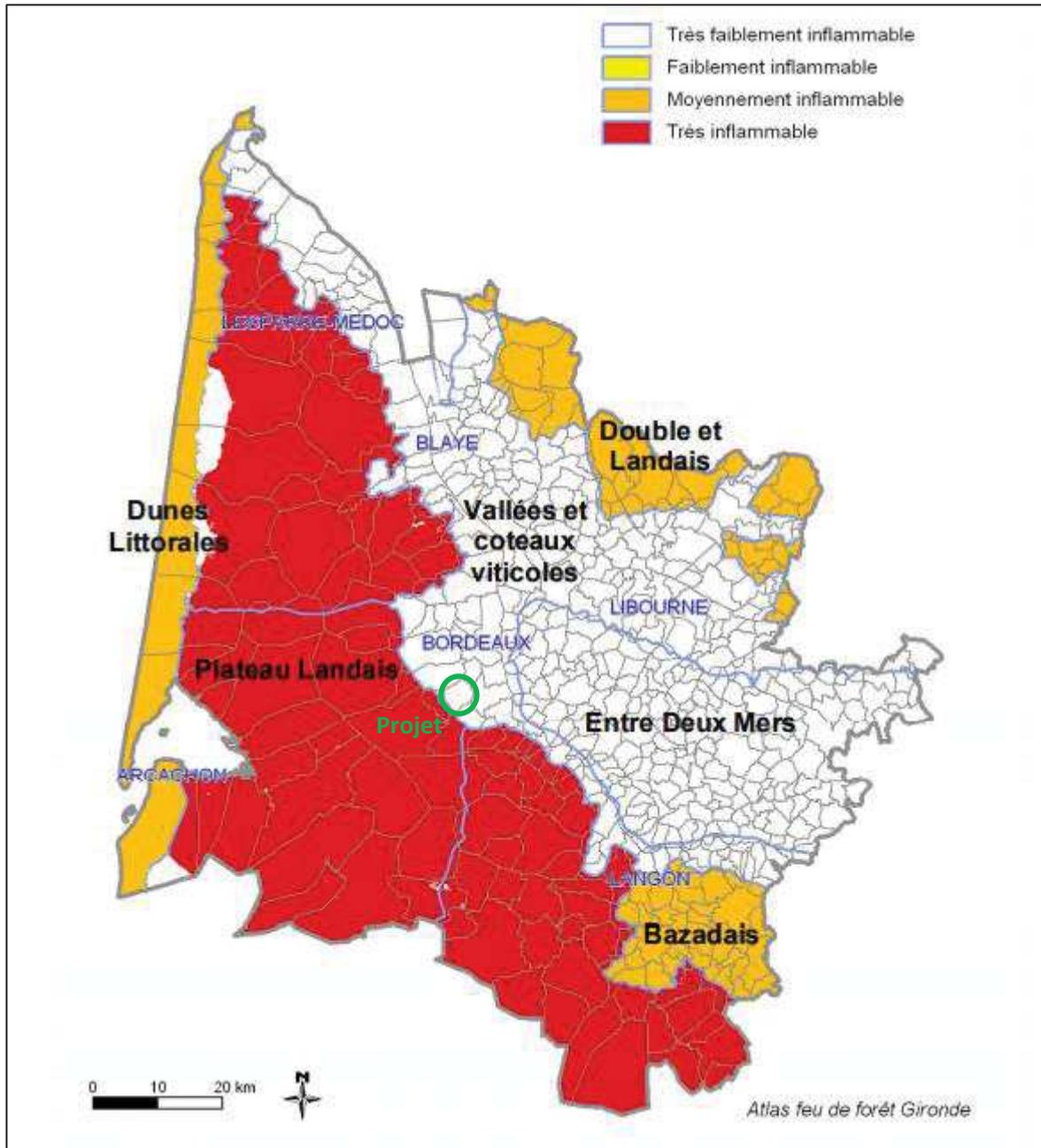


Figure 20 : Risque d'inflammabilité du sous-bois en Gironde (ONF)

## 4 ANALYSE DES INCIDENCES

Le présent document consiste à évaluer les incidences du défrichement sur les différentes composantes du milieu en tenant en compte les aménagements envisagés. Ceci intègre deux phases, la phase de travaux de défrichement et la phase d'occupation et d'exploitation de l'emprise de projet.

### 4.1 Effets sur le milieu physique

#### 4.1.1 Impacts sur le climat local

Un espace boisé est susceptible de modifier très localement les conditions climatiques, notamment par les processus d'évapotranspiration qui génèrent la vaporisation d'eau dans l'atmosphère et augmente ainsi le taux d'humidité de l'air.

L'énergie solaire (ensoleillement) n'est pas réfléchi de la même façon lorsque qu'elle frappe un espace boisé par rapport à un sol nu. Le rayonnement est directement réfléchi dans l'atmosphère par un sol nu tandis qu'un espace boisé emmagasine d'avantage les rayonnements.

**Le défrichement partiel de l'espace boisé de l'emprise de projet (7 306 m<sup>2</sup>) ne sera susceptible de modifier que légèrement les conditions climatiques locales.**

#### 4.1.2 Impacts sur le sol

Les espaces boisés assurent une protection du sol notamment contre le vent et l'eau. Cette opération de défrichement peut donc engendrer l'accélération de l'érosion éolienne et par ruissellement.

##### a. Érosion éolienne

La sensibilité d'un site à l'érosion éolienne est principalement liée à son exposition au vent (occupation du sol) et à la vitesse du vent. Les sols les plus sensibles sont en général les sols sableux avec peu de végétation.

Ce processus est susceptible d'être observé lorsqu'une part importante de boisement est supprimée.

**Par conséquent, le défrichement d'environ 7 306 m<sup>2</sup> de l'emprise de projet aura une incidence faible liée à l'érosion éolienne.**

##### b. Érosion par ruissellement des eaux superficielles

Le ruissellement des eaux pluviales participe au phénomène d'érosion. L'état d'occupation du sol, la pente et l'intensité de pluie sont les facteurs qui contribuent à l'altération des sols. Le défrichement va donc exposer d'avantage le sol à l'érosion.

**En considérant la pente évaluée à 0,5 % vers le Sud-Est et la surface à défrichée de 7 306 m<sup>2</sup>, l'opération de défrichement aura une incidence faible.**

#### 4.1.3 Impacts sur l'eau

Les eaux de surfaces et souterraines s'avèrent particulièrement sensibles aux pollutions générées par des aménagements urbains.

### a. Eaux de surface

Pendant la phase de défrichement, les incidences globales sont les suivantes :

- Lessivage du sol avec entraînement des matières en suspension : modification de la granulométrie du substrat des fossés aux alentours et colmatage,
- Fuite accidentelle d'huile ou d'hydrocarbures d'engins de chantier.

Lors de la phase d'exploitation du site, d'autres incidences existent :

- Défaut d'évacuation des eaux usées : pollution microbienne et organique,
- Fuite accidentelle ponctuelle ou chronique d'huiles ou d'hydrocarbures des véhicules fréquentant le site : pollution par des huiles et hydrocarbures,
- Utilisation de produits d'entretien divers : pollution chimique.

**Le projet aura des incidences faibles sur les eaux de surface.**

### b. Eaux souterraines

La nappe superficielle peut également être affectée par une pollution accidentelle ponctuelle ou chronique. En effet toute fuite d'huiles ou d'hydrocarbures lors de la phase de défrichement ou d'exploitation peut s'infiltrer dans le sol jusqu'à atteindre la nappe.

Les espaces boisés procurent une certaine protection à la nappe superficielle, notamment grâce à leur complexe racinaire qui a la faculté de limitation d'infiltration et rétention des polluants.

**Le défrichement de 7 306 m<sup>2</sup> de l'emprise de projet augmentera la vulnérabilité des eaux souterraines face au risque de pollution.**

## 4.2 Effets sur le milieu naturel

Le projet d'aménagement d'un ensemble immobilier peut avoir des incidences sur les milieux naturels au niveau de l'emprise de projet.

### 4.2.1 Impact sur les zonages écologiques

L'absence de zonages d'intérêt écologique de type Natura 2000 ou ZNIEFF dans un rayon de 2 km autour de l'emprise de projet indique que le défrichement n'aura pas d'incidences sur ces milieux.

### 4.2.2 Impact sur les habitats naturels

L'opération de défrichement implique :

- La perte d'entités forestières : le projet prévoit de supprimer XX m<sup>2</sup> d'espaces boisés,
- Des impacts sur les boisements environnants : perturbation sonore et envol de particules (poussières, gaz d'échappement, ...),
- Des impacts sur la faune : destruction d'habitats, refuges et espaces d'alimentation,

**Le défrichement de 7 306 m<sup>2</sup> de l'emprise de projet aura des incidences faibles sur le milieu naturel.**

### 4.2.3 Altération du cadre paysager

L'emprise de projet concerne une faible superficie à l'échelle de la commune de GRADIGNAN. La surface à défricher représente également une faible part de l'espace boisé de la commune.

Par conséquent, la valeur paysagère de l'emprise de projet constitue un enjeu faible à l'échelle communale.

Ce projet est situé en continuité de l'urbanisation destinée à accueillir des habitations récentes. Plus localement à l'échelle du quartier concerné, les incidences sur le cadre paysager sont accentuées.

## 5 MESURES DE REDUCTION DES INCIDENCES

### 5.1 Mesures en faveur du milieu physique

#### 5.1.1 Lutte contre l'érosion

Les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées seront traitées par une solution de compensatoire : gestion des eaux pluviales par rétention-rejet régulé vers le réseau de fossé à proximité ou rétention-infiltration (selon capacité d'infiltration du sol et choix du maître d'ouvrage).

Par conséquent, le changement d'occupation du sol entraînera une augmentation négligeable du phénomène de ruissellement des eaux précipitées sur l'emprise de projet.

#### 5.1.2 Mesures pour les eaux superficielles et souterraines

Les mesures envisagées pour le défrichement lors de la phase travaux consistent à :

- Mettre en place un règlement de chantier interdisant les ravitaillements sur site des engins de chantier,
- Mettre en place un règlement de chantier obligeant l'entretien régulier des engins et autres équipements,
- Mettre à disposition un kit antipollution pour intervenir en cas d'accident ou pollution.

Lors de la phase d'exploitation, le projet prévoit la gestion des eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées (principale vecteur de pollution) par une solution compensatoire.

### 5.2 Mesures en faveur du milieu naturel

#### 5.2.1 Implantation des infrastructures

Le projet prévoit l'aménagement de 5 bâtiments, deux espaces de stationnement et des cheminements internes non poreux. Ces infrastructures représentent une superficie de 3 015 m<sup>2</sup>, soit environ 30 % de l'emprise de projet.

La répartition de cet aménagement se fait en deux « îlots », un au Nord-Est et l'autre au Sud-Ouest de l'emprise de projet.

#### 5.2.2 Recul paysager et conservation d'espaces boisés

Le projet prévoit une conservation d'un espace en partie boisé en bordure Ouest de l'emprise de projet. Cet espace recouvre 2 750 m<sup>2</sup>, soit environ 27 % de la surface totale de l'emprise.

Cette zone épargnée par le défrichement représente une bande d'une dizaine de mètres de large.

Ceci permet de limiter la suppression d'entités forestières et de limiter les incidences sur le milieu naturel (faune, flore, habitats).

#### 5.2.3 Création d'espaces verts communs

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts communs. Il s'agit des abords de bâtiments et parkings prévus et concerne également les cheminements internes, notamment pour la liaison entre les deux « îlots » aménagés. Ces espaces verts occupent une surface de 4 291 m<sup>2</sup>, soit environ 43 % de l'emprise de projet.

La figure suivante illustre la répartition des différents aménagements et espaces conservés pour le projet.



Figure 21 : Visualisation des aménagements prévus par le projet (SARL d'Architecture HERRERO)

La conservation d'espaces boisés (environ 27 %) et la création d'espaces verts communs (environ 43 %) vont permettre de limiter les incidences du défrichage sur le milieu naturel.

## 6 CONCLUSION

Le projet d'aménagement d'un ensemble immobilier sur la commune de GRADIGNAN (33) va nécessiter un défrichage de 7 306 m<sup>2</sup>, soit 0,7306 ha (environ 73 % de l'emprise de projet).

Le site est actuellement occupé par deux habitats :

- Chenaie à arum,
- Zone remblayée.

Le projet vise à conserver en partie des espaces boisés représentant environ 27 % de l'emprise de projet et à créer des espaces verts communs représentant environ 43 % de l'emprise.

Le présent document du Dossier de Demande d'autorisation de Défrichage a pour but de considérer au mieux les enjeux écologiques avec notamment quelques mesures spécifiques :

- Mise en œuvre d'un système de gestion des eaux pluviales,
- Indications à respecter lors de la phase chantier du défrichage,
- Principe d'aménagement du projet visant à conserver le maximum d'essences existantes,
- Création d'espaces verts communs.

